YERRES

Ressources Humaines
N° tél. : 01.69.49.76.55
N/Réf. : NDA/YB/CG

DECISION N° 2000.95

OBJET : Convention de formation professionnelle conclue avec l'organisme ACTE 1 Formation, dans le cadre du programme « Nouveaux Services - Emplois Jeunes », au titre de l'année 2000, sur le thème « Premiers Secours (AFPS) ».

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante, visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT que la commune propose aux jeunes recrutés dans le cadre du programme « Nouveaux Services - Emplois Jeunes » (Agent de Coordination et d'Exécution du Plan Vert, agent de tri sélectif et de traitement des déchets et Agent d'entretien des Espaces Naturels), une formation sur le thème « Premiers Secours - AFPS - », piloté par l'organisme « ACTE 1 Formation »,

CONSIDERANT que le contenu de la formation précitée, proposé par l'organisme « ACTE 1 Formation », 355 rue de la Justice 77000 Vaux-le-Pénil, correspond aux besoins de la Commune,

CONSIDERANT que la formation précitée a reçu un avis favorable de prise en charge du CAPARIF, 192 rue Lecourbe - 75015 Paris,

DECIDE

DE signer une convention de formation professionnelle avec l'organisme « ACTE 1 Formation » précité, relative à une formation dans le cadre du programme « Nouveaux Services - Emplois Jeunes », sur le thème « Premiers Secours (AFPS) », sur une durée de 2 jours (16 heures), moyennant une contribution financière de 800 francs nets par jeune formé, soit 50 francs de l'heure,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2000, fonction 0, sous-fonction 020, nature 6184.

Fait à Yerres, le 18 avril 2000.

REÇU LE
25 AVR. 2000
SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

MAIRIE D'YERRES * 91 (Essonne) *

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

180